Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 044-200067635-20230516-05_2023_02-AR

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 9 mai 2023

05.2023-02	**INFORMATIQUE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « prestations de services et maintenance du logiciel financier – période 2023-2025 »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société BERGER-LEVRAULT, sise 64 rue Jean Rostand – 31670 LABEGE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour les prestations de services et la maintenance du logiciel financier avec la société BERGER-LEVRAULT, sise 64 rue Jean Rostand – 31670 LABEGE pour un montant se décomposant comme suit pour l'année 2023 :

- Cession du droit d'utilisation de 9 423 € H.T. soit 11 307.60 € T.T.C.
- Maintenance et formation de 1 047.00 € HT soit 1 256.40 € TTC

ARTICLE 2 : le contrat est conclu pour une durée déterminée de 1 an à compter de sa prise d'effet et reconductible 2 fois un an (jusqu'au 31 décembre 2025).

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 16/05/2023
Jean-Guy CORNU
Président